

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**
M. PIERRE MAGNAN, commissaire
Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DE L'AMIANTE
ET DES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS**

**RENCONTRE INTERSECTORIELLE — MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
ET MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

RÉSULTATS DE L'ATELIER DE TRAVAIL

VOLUME 2

Séance tenue le 26 février 2020 à 16 h 30
Hôtel Château Laurier Québec
Salle Abraham-Martin
1220, place George-V Ouest
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 26 FÉVRIER 2020

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ATELIER DE TRAVAIL

LE PRÉSIDENT..... 1

MOT DE LA FIN..... 2

FIN DE LA RENCONTRE INTERSECTORIELLE

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ATELIER DE TRAVAIL

LE PRÉSIDENT :

Mesdames, messieurs, bonjour. La science reconnaît et admet aujourd'hui que l'inhalation des fibres ou de la poussière d'amiante peut provoquer des maladies graves telles que l'asbestose, qui entraîne une diminution de la capacité respiratoire, le cancer du poumon et le mésothéliome. Si la recherche et les soins sont manifestement des axes majeurs de la lutte contre ces maladies, l'accent doit être également mis sur la prévention pour éviter une augmentation de leur incidence. C'est avec cette préoccupation en tête que les travaux d'aujourd'hui ont été menés.

Par ailleurs, ce matin, dans mon discours d'ouverture, je précisais qu'il était clair, pour la commission d'enquête, que, si le gouvernement du Québec devait décider d'autoriser la valorisation des résidus miniers amiantés, et ce, indépendamment de l'avis de la commission au ministre responsable de l'environnement, le développement et l'adoption d'une ou de plusieurs valeurs de référence populationnelles revêtaient alors une grande importance. Il était tout aussi clair pour la commission d'enquête que cette valeur ou ces valeurs de référence devaient être scientifiquement rigoureuses, viables pour toutes les parties prenantes, gérables pour les ministères et organismes concernés en première ligne, et acceptable par la société civile.

La rencontre intersectorielle d'aujourd'hui a offert une occasion unique au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au ministère de la Santé et des Services sociaux de partager leurs réflexions pour mettre en commun leurs expertises, pour échanger et débattre de divers enjeux à considérer en vue d'établir un ou des seuils populationnels relatifs à la concentration atmosphérique d'amiante. Je suis heureux maintenant d'annoncer que les deux ministères se sont entendus et conviennent qu'indépendamment de tout projet de valorisation des résidus miniers amiantés, il est nécessaire de réaliser une caractérisation adéquate et rigoureuse des concentrations relatives au bruit de fond.

Deux, que tout projet de valorisation des résidus miniers amiantés ne devrait en aucun cas entraîner un dépassement du bruit de fond à proximité du lieu d'émission ou/et aux récepteurs sensibles.

Trois, qu'une entente soit conclue entre les deux ministères à l'effet que, dans le cadre de toute demande d'autorisation ministérielle pour un projet de valorisation des résidus miniers amiantés, qu'un avis soit demandé systématiquement au ministère de la Santé et des Services sociaux par le ministre responsable de l'environnement. À noter qu'actuellement, les avis sont plutôt demandés aux directions régionales de la santé publique.

Cette rencontre intersectorielle constitue une expérience novatrice dont les résultats devraient

profiter à l'ensemble de la société québécoise. La commission d'enquête voudrait donc saluer les efforts des deux ministères qui ont permis d'arriver à cette conclusion. Elle tient donc à les remercier pour leur participation, leur ouverture, leur collégialité et leur contribution essentielle et incontournable.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

Ceci met donc un terme à la rencontre intersectorielle, et j'en profite pour rappeler que le rapport de la commission sera remis au ministre au plus tard le 24 juillet prochain. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours pour le rendre public. Merci, et encore, je vous souhaite une très agréable fin de journée. Merci encore de votre participation.

FIN DE LA RENCONTRE INTERSECTORIELLE

Je, soussignée, TATIANA PICARD, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

Tatiana Picard

Tatiana Picard, s.o.